AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5574
FR0013006558-FS1503

30 décembre 2020

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SRP GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 décembre 2020, complété par un courrier reçu le 30 décembre, le sous-concert fondateurs[1] a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, 12 septembre 2020, le seuil de 50% des droits de vote de la société SRP GROUPE et détenir, à cette date et à ce jour, 54 436 058 actions SRP GROUPE représentant 63 639 116 droits de vote, soit 46,34% du capital et 50,15% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double au profit de la société TP Invest Holding S.à r.l.

À cette occasion, le concert composé des sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Ancelle S.à r.l.[3], Victoire Investissement Holding S.à r.l.[4], Cambon Financière Sàrl[5] et TP Invest Holding S.à r.l.[6] de MM. David Dayan, Eric Dayan, Michaël Dayan et Thierry Petit (les fondateurs) d'une part, et de la société par actions simplifiée CRFP 20[7] d'autre part, **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 12 septembre 2020 et à ce jour, 64 822 313 actions SRP GROUPE représentant 74 025 371 droits de vote, soit 55,19% du capital et 58,28% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Ancelle S.à r.l.[3]	29 087 705	24,76	32 517 507	25,60
Victoire Investissement Holding S.à r.l.[4]	2 335 460	1,99	4 670 920	3,68
Cambon Financière S.à r.l.[5]	2 079 930	1,77	4 159 860	3,28
Thierry Petit[8]	20 932 963	17,82	22 290 829	17,57
Total fondateurs	**54 436 058**	**46,34**	**63 639 116**	**50,10[9]**
CRFP 20[7]	10 386 255	8,84	10 386 255	8,18
Total concert	**64 822 313**	**55,19**	**74 025 371**	**58,28**

[1] À savoir : les sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Ancelle S.à r.l., Victoire Investissement Holding S.à r.l., Cambon Financière Sàrl et TP Invest Holding S.à r.l. et MM. David Dayan, Eric Dayan, Michaël Dayan et Thierry Petit.
[2] Sur la base d'un capital composé de 117 461 769 actions représentant 127 014 580 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Contrôlée par M. David Dayan.
[4] Contrôlée par M. Eric Dayan.
[5] Contrôlée par M. Michaël Dayan.
[6] Contrôlée par M. Thierry Petit.
[7] Contrôlée par la société Carrefour Nederland B.V., elle-même contrôlée par Carrefour.
[8] En ce compris les actions SRP GROUPE détenues par la société TP Invest Holding S.à r.l. qu'il contrôle.
[9] Cf. D&I 220C3044 du 14 août 2020 pour la détention du concert avant attribution des droits de vote double.